

Conditions générales de location

Tarifs

Afin de pouvoir renouveler le stock de matériel régulièrement, la Fondation Goéland loue le matériel pour une somme modique, qui diffère selon le type d'article et la durée de location. Les tarifs de location du matériel sont disponibles sur le site internet de la Fondation (www.goeland.org) ou sur demande.

Réservation

Il est recommandé de réserver le matériel 14 jours avant la prise en charge. Si la commande comporte plus de 7 objets, la réservation doit se faire 48 heures à l'avance. Les frais d'annulation s'élèvent au 50% du montant de la facture. Il est possible de pré-réserver des articles. La facture doit alors être payée au moins 7 jours avant la prise en charge, sinon le matériel sera remis à la location. Les frais d'annulation s'élèvent au 30% du montant de la facture

Conditions de paiements

Le montant de la location peut être payé en avance sur le CCP de la Fondation Goéland 20-172-6. Une attestation de paiement sera alors présentée avant la prise en charge du matériel. Le matériel peut également être payé sur place (cash, Maestro, Postcard, Visa, MasterCard), pour autant que les conditions de réservation soient remplies. Aucun matériel ne sera remis sans preuve de paiement.

Prise en charge du matériel

Le matériel n'est jamais expédié. Il est retiré dans les locaux de Goéland Location à Neuchâtel, route des Falaises, à la date et l'heure prévues, sur présentation d'une preuve du paiement de la location et d'une pièce d'identité avec photo. À la réception du matériel, le client contrôle immédiatement le nombre et l'état des articles loués. Si un article manque ou est détérioré, il convient de l'annoncer. Par sa signature du bon de livraison, le client devient responsable du matériel loué.

Responsabilité

L'utilisation du matériel est sous la responsabilité unique du client. En aucun cas la responsabilité de la Fondation ne peut être engagée.

Reddition

Le matériel doit impérativement être rendu à la date et l'heure fixées sur la facture. Il sera propre et sec. Une facture de CHF 50.- sera établie si le matériel n'est pas rendu au moment fixé sans information préalable, en plus du montant dû pour la nouvelle durée de location.

Le matériel manquant, cassé ou en mauvais état doit être signalé lors de la reddition et retourné au complet. Les réparations sont effectués par la Fondation Goéland et facturées au client. Le matériel manquant, échangé, déformé, muni d'inscriptions indélébiles ou détérioré sera facturé à la valeur du prix d'achat actuel. Pour le matériel mal nettoyé, une facture sera établie pour le temps passé à le faire par notre personnel, au tarif de CHF 55.- par heure de travail.

Le matériel perdu ou ne pouvant pas être réparé sera facturé à la valeur du prix d'achat actuel.

Par sa signature sur le bon de livraison, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales.